

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 avril 2026

N°026/30-04-2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

FOLIO N° 026/26

ID : 034-213401169-20260430-026DEL30042026-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absents : 0

Procurations : 1

Date de convocation: 24 avril 2026

Date d'affichage: 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone BRINGUIER, Florence CASTANIER, Marvin SOULIÉ, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Romain POUCHARD, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Franck VOLTA, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

Procurations :

Sophie MARTIN-DEQUEKER

Absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Thomas GERACI

AFFAIRE N°2**Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget général – Approbation**

Monsieur le Maire, Pascal HEYMES, expose :

L'adoption du Compte Financier Unique fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- section d'investissement :	-708 960,14 €
- section de fonctionnement :	572 091,90 €

Le Compte Financier Unique présente ainsi un déficit global de clôture de 136 868,24 € qui limite les possibilités d'affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement et assurer l'équilibre réel du budget.

Signature

Cachet



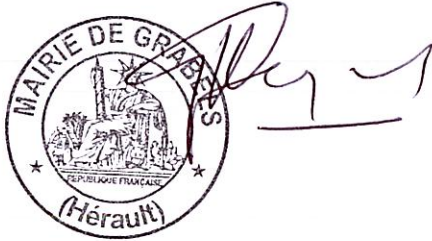
Après avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- D'affecter :
 - 1- le résultat de fonctionnement :
 - Report en section de fonctionnement (002) : 0,00 €
 - Affectation à la section d'investissement, en recette, au compte 1068 : 572 091,90 €
 - 2- le solde d'exécution de la section d'investissement à cette même section, en dépense, au compte 001 : - 708 960,14 €
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Service de gestion comptable de la Métropole ainsi qu'à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,
Thomas GERACI



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

